



INVESTMENT DEALERS  
ASSOCIATION OF CANADA

# bulletin



ASSOCIATION CANADIENNE DES  
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

*Personne-ressource :*  
Carmen Crépin  
Vice-présidente, Québec  
(514) 878-2854, ccrepin@ida.ca

*Prière de transmettre aux intéressés dans votre société*

**BULLETIN # 3411**  
Le 18 avril 2005

## **Suspension Résolution Capital inc.**

**Membre suspendu** Une formation d'instruction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'Association) a suspendu la qualité de membre de l'Association de Résolution Capital inc. (RCI).

**Sommaire des faits** Au terme d'une audition en procédure accélérée tenue les 7 et 8 avril 2005 à Montréal au Québec, la formation d'instruction a suspendu la qualité de membre de RCI en vertu de l'article 42(1)(b) du Statut 20 suite à la suspension des droits conférés par son inscription comme courtier en valeurs de plein exercice auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 22 mars 2005. La suspension de la qualité de membre de Résolution Capital inc. est effective immédiatement. En vertu de l'article 16(b) du Statut 2, les membres de l'Association doivent être dûment inscrits pour exercer des activités à titre de courtiers en valeurs mobilières conformément à la législation des provinces où ils exercent une activité.

Kenneth A. Nason  
*Association Secretary*